CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E73224** **VALABLE JUSQU'AU** **15/11/2027**

ÉDITÉ LE 02/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2000

Forme juridique : SARL

Capital : 19 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC evry

Siret : 433 598 687 00013

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 2107861

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 969709U1247000/001 429568

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 969709U1247000/001 429568

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : SARL CONSTRUCTION PERALTA

Sigle : CONSTRUCTION PERALTA

27 AVENUE DU VAL
91420 MORANGIS

Téléphone : 01 64 48 60 54 **Fax :**

Portable : 06 86 89 62 34

Responsabilité légale :
VIEIRA PERALTA JOSE JOAQUIM GÉRANT

Site Internet :

E-mail : slbperalta@orange.fr

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 280 092 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7122	Isolation thermique par l'intérieur	2	11/09/2024
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)		12/05/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/09/2026 10:20

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E73224** **VALABLE JUSQU'AU** **15/11/2027**

ÉDITÉ LE **02/09/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2000
Forme juridique : SARL
Capital : 19 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC evry

Siret : **433 598 687 00013**
Code NACE : 4120A
Numéro caisse de congés payés : 2107861

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 969709U1247000/001 429568

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 969709U1247000/001 429568

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : **SARL CONSTRUCTION PERALTA**
Sigle : CONSTRUCTION PERALTA
27 AVENUE DU VAL
91420 MORANGIS

Téléphone : 01 64 48 60 54 **Fax :**
Portable : 06 86 89 62 34

Site Internet :
E-mail : slbperalta@orange.fr

Responsabilité légale :
VIEIRA PERALTA JOSE JOAQUIM GÉRANT

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	11/09/2024
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	12/05/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/09/2026 10:20

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.